



Le Beau Lieu

Votre journal municipal



Élections à Sainte-Pétronille

Le 4 septembre prochain, un avis sera publié pour décréter une élection afin de combler le poste vacant au siège # 5. Toute déclaration de candidature à ce poste devra être produite aux jours et heures suivantes:

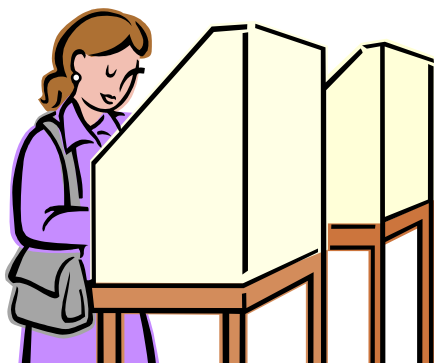
Du 5 au 19 septembre 2014

Heures d'ouverture du bureau municipal:

- Lundi de 9 h à midi et de 13 h à 16 h
- Mardi de 9 h à midi et de 13 h à 16 h
- Mercredi de 9 h à midi et de 13 h à 16 h
- Jeudi de 9 h à midi et de 13 h à 16 h
- Vendredi de 9 h à midi et de 13 h à 16 h
- Le vendredi 19 septembre 2014 de 9 h à 16 h 30

Si plus d'un candidat se présente à ce poste, un scrutin se tiendra le 19 octobre 2014 et le vote par anticipation sera le 12 octobre 2014.

Jean-François Labbé
Directeur général



Le Chœur de l'Isle d'Orléans

SOIRÉES PORTES OUVERTES

Vous aimez le chant choral ?
Vous aimez la chanson francophone ?

Vous désirez faire partie d'un chœur?

Le Chœur de l'Isle d'Orléans
vous attend à l'église de Ste-Pétronille
les 15 et 22 septembre 2014 à 18h30

Contactez-nous pour plus d'informations :
www.lechoeurdelisledorleans.com

ou

418 821-0321 / 418 828-0586

Bibliothèque la Ressource

Nouveautés et suggestions de lecture du mois de juillet

- *Le cœur au poing* (Mémoires) d'Adrienne Clarkson
- *Cœur de Gaël* (4 tomes), de Sonia Mar-men
- *Muchachas* tome 3, de Katherine Pancol
- *Fanette (Honneur et disgrâce, tome 7)*, de Suzanne Aubry
- *La vérité sur l'affaire Harry Québert*, de Joël Dicker.

Rotation

Prenez note que depuis le 16 juillet, des centaines de nouveaux titres sont apparus dans les rayons de la bibliothèque à l'occasion d'une nouvelle rotation au sein du réseau Biblio. Profitez-en pour venir vous choisir de belles lectures de vacances.

Hommage à Claire Martin (1914-2014)

La Bibliothèque La Ressource veut saluer la mémoire de madame Claire Martin, née Montreuil, romancière et mémorialiste qui a marqué l'histoire littéraire du Québec au XXe siècle. Elle est décédée le 18 juin dernier à l'âge vénérable de cent ans. Un lien particulier unit Claire Martin au village de Sainte-Pétronille, car elle est une descendante d'Éléonore de Grandmaison (1620-1692), première seigneuresse du Bout-de-l'Île. Pour ceux et celles qui aimeraient découvrir - ou relire - les œuvres de Claire Martin, ses livres sont disponibles et actuellement bien visibles à la Bibliothèque.

Merci

Merci à madame Réjeanne Champagne et à monsieur William Web qui ont donné des livres à la Bibliothèque.

Pensée

Je mis un bonnet rouge au vieux dictionnaire.

Plus de mot sénateur! Plus de mot roturier !
Je fis une tempête au fond de l'encrier,
Et je mêlai, parmi les ombres débordées,
Au pleuple noir des mots l'essaim blanc des idées;
Et de dis : Pas de mot où l'idée au vol pur
Ne puisse se poser, tout humide d'azur!

Victor Hugo

Bonnes vacances d'été et bonnes lectures

Gilles Gallichan et Lise Paquet et pour
l'équipe de bénévoles de la bibliothèque La
Ressource

Avis public

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNI-
CIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Jean-François Labbé, de la susdite municipalité,

Que le rôle triennal d'évaluation foncière, 2013, 2014 et 2015 du village de Sainte-Pétronille qui, en 2015, sera en vigueur pour son troisième exercice financier, a été déposé à mon bureau le 25 août 2014 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures d'ouverture.

Que conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la loi.

Que pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant ;

Être déposée à la mairie ou y être envoyé par courrier recommandé au 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille, GOA 4C0 ;

Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la mairie ;

Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 002-97 de la MRC de l'Île d'Orléans et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 25^e jour d'août 2014

Jean-François Labbé

Directeur général / secrétaire-trésorier

Avis public

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PÉTRONILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné que le 7 avril 2014, le Conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT # 377 VISANT À RÉVISER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 151 POUR Y INTÉGRER ET ADAPTER LES DISPOSITIONS VISANT LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS DANS LES ZONES A-3S1, A-3S2 ET R-19 ET AJUSTER QUELQUES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE QUI Y SONT LIÉES.

Ce règlement a été approuvé par la MRC l'Île d'Orléans, le 7 août 2014 et entre en vigueur le 7 août 2014, tel qu'en fait foi le certificat de conformité délivré ce même jour par Chantale Cormier, secrétaire-trésorière.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau du directeur général de la Municipalité.

Jean-François Labbé

Directeur général/secrétaire-trésorier

EN VRAC...

PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Nous vous informons que la prochaine réunion du conseil municipal a été fixée au 2 septembre 2014.

CUEILLETTE DE FEUILLES

Veuillez noter que la cueillette des feuilles se fera le 17 octobre ainsi que les 31 octobre et 14 novembre prochains. De plus, nous vous rappelons qu'il est interdit de faire des feux à ciel ouvert.

ABRIS TEMPORAIRES

Vous avez peut-être procédé à l'installation de vos abris temporaires. Rappelons que la partie antérieure de tout abris d'hiver doit être installée à une distance minimale de 5 pieds (1.52 m) à l'intérieur des limites du terrain sur lequel il est érigé. Notez bien que l'installation de vos abris ne doit pas se faire avant le 15 octobre et ils doivent être enlevés avant le 1^{er} mai.



Pour publier un article

Si vous désirez faire paraître un article dans votre journal local, vous pouvez le faire en communiquant avec nous au 418 828-2270, en nous l'envoyant par courriel (ste-petronille@qc.aira.com) ou tout simplement en le faisant parvenir au bureau de la mairie.

La prochaine date de tombée pour nous remettre vos articles est le **10 octobre 2014**.

Équipe de rédaction :

- Jean-François Labbé, directeur général
- Harold Noël, maire
- Enrico Desjardins, conseiller

Collaborateurs :

- Gilles Gallichan
- Lise Paquet